Cette déclaration, première initiative commune à ces quatre associations et sociétés savantes, a été adoptée lors du Comité de Novembre 1996.

Déclaration commune APMEP - SMAI - SMF - UPS à propos de l'enseignement de spécialité Mathématiques en Terminale scientifique.

Du cours élémentaire à la seconde générale ou professionnelle, en France comme presque partout ailleurs, on enseigne des mathématiques pour tous. L'orientation vers une filière scientifique plus précise se fait sur deux ans et la dernière année devrait éclairer l'élève sur ses choix ultérieurs. L'existence d'un enseignement de spécialité se justifie d'abord par le souci de donner à l'élève une connaissance plus précise de ce qu'est un travail dans la discipline ne se réduisant pas à des recettes et à des connaissances livresques. La spécialité favorise ainsi l'orientation et peut susciter d'éventuelles vocations. Si ce but n'est pas atteint, l'existence de cet enseignement aura pour seule conséquence d'augmenter la parcellisation de l'emploi du temps.

Nous craignons qu'en mathématiques l'enseignement de spécialité manque son but. En effet actuellement l'élève n'est pas suffisamment confronté à un travail significatif de recherche, de conjecture et de démonstration ; la spécialité n'est qu'un prolongement de l'enseignement du tronc commun (partie obligatoire).

Les associations signataires demandent à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale:

- de séparer clairement les mathématiques du tronc commun de celles de l'enseignement de spécialité en définissant pour celles-ci des programmes favorisant une activité mathématique créative.
- de construire l'évaluation de la spécialité au baccalauréat avec la ferme volonté d'éviter le bachotage.
- de ne pas utiliser l'existence de l'enseignement de spécialité pour laisser dériver l'enseignement du tronc commun vers une simple acquisition d'automatismes.

Ainsi l'enseignement de spécialité préparera mieux les futurs étudiants aux choix décisifs qu'ils devront faire avant de commencer une formation supérieure, et il contribuera mieux à l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur.

Bulletin APMEP nº 408 - Février-Mars 1997